SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Sommaire

Plus de 3100 résidents ont participé aux consultations relatives à la révision du Règlement sur le bruit. Les données recueillies dans le cadre des consultations ont aidé le personnel à formuler des recommandations finales au Comité du Conseil municipal et au Conseil municipal, fondées sur les options énoncées dans le document de discussion sur la gestion du bruit.

Dans le document de discussion, les options privilégiées relatives à plusieurs des enjeux décrits ci-dessous ont été formulées en fonction du résultat des consultations :

- réglementer le bruit de basse fréquence en ajoutant une définition claire dans le Règlement et en précisant qu'il s'agit d'une infraction passible d'une amende;
- abaisser le seuil maximal de décibels autorisé, qui passe de 90 à 85 décibels pour le bruit des travaux de construction la nuit;
- accorder une exemption pour les services de ramassage des déchets et améliorer l'application du Règlement pour les services de ramassage des déchets et de livraison privés;
- maintenir le statu quo relativement aux dispositions actuelles du Règlement qui porte sur le bruit des motocyclettes et des carillons éoliens.

Les options présentées concernant le déneigement, les exemptions pour événements spéciaux et les alarmes de voiture ont aussi été examinées à la lumière des commentaires reçus des résidents. Il en ressort :

- qu'aucune modification ne sera apportée à l'exemption actuelle pour le déneigement;
- qu'aucune modification ne sera apportée au processus d'exemption pour événements spéciaux;
- qu'une modification est prévue afin de réduire de 20 minutes à 5 minutes la durée de fonctionnement d'une alarme de voiture.

Consultations

Au total, quatre consultations publiques en personne ont été organisées dans le cadre de la consultation préalable à l'élaboration de la révision du Règlement. Des consultations ont eu lieu : au Centre communautaire Greenboro, le 25 avril; au Centre récréatif McNabb, le 26 avril; au Centre communautaire Overbrook, le 1^{er} mai et au Centre John-Mlacak, le 2 mai. Un total combiné de 36 participants ont assisté aux ateliers en personne.

De plus, tous les résidents ont eu accès à une consultation en ligne, du 18 avril au 2 mai. Les consultations publiques ont été annoncées au moyen d'un message d'intérêt public, de messages diffusés dans les médias sociaux, de courriels envoyés aux organismes communautaires et de messages distribués par l'entremise des bureaux des conseillers municipaux.

La majorité des résidents ont choisi de répondre à la consultation en ligne pour formuler leur rétroaction sur les modifications proposées au Règlement. Les documents de consultation en ligne ont été vus plus de 7100 fois et plus de 3100 résidents ont répondu au sondage en ligne. De plus, les 24 réponses au sondage réalisé dans le cadre des consultations en personne ont été compilées avec les résultats du sondage en ligne et les totaux combinés ont été consignés dans le présent document. Les outils analytiques utilisés dans l'exécution du sondage ont permis de faire une analyse détaillée de chacun des points abordés dans la révision du Règlement, analyse qui a été utilisée pour la formulation des recommandations présentées dans le rapport.

Questions et réponses de la consultation

1. Questions d'ordre général sur le bruit

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous présenté une plainte relative au bruit? (3135 répondants)

- 79 % Non
- 18 % Oui
- 3 % Ne savent pas/ ont refusé de répondre

Après avoir présenté votre plainte, le problème s'est-il de nouveau manifesté? (234 répondants)

- 79 % Oui
- 21 % Non

Avez-vous, au cours des 12 derniers mois, reçu un avis ou une amende pour infraction au *Règlement sur le bruit*? (3123 répondants)

- 96 % Non
- 3 % Oui
- 1 % Ne savent pas/ ont refusé de répondre

À quelle fréquence estimez-vous que le bruit a une incidence sur votre qualité de vie?

(3031 répondants)

- 6 % constamment
- 20 % fréquemment
- 31 % à l'occasion
- 26 % rarement
- 16 % pas du tout
- 0 % ne sait pas/ pas d'opinion

- 46 % Très importante
- 30 % Assez importante
- 9 % Moyennement importante
- 6 % Peu importante
- 8 % Pas importante
- 1 % Pas d'opinion

2. Bruits de basse fréquence et vibrations

En ce qui a trait aux bruits de basse fréquence et aux vibrations associées aux fréquences basses, la Ville recommande des modifications afin de réglementer les « bruits susceptibles de déranger » sans fixer de limites de décibels. Êtesvous d'accord avec cette recommandation ? (2865 répondants)

- 43 % Oui. Cette approche est raisonnable.
- 30 % Non, je préfère que la Ville adopte des normes qui limitent le nombre de décibels.
- 17 % Non, je n'appuie aucune modification aux normes actuelles.
- 10 % Pas d'opinion

Quelle importance revêt cette question pour vous?

- 38 % Très importante
- 32 % Assez importante
- 16 % Moyennement importante
- 4 % Peu importante
- 6 % Pas importante
- 4 % Pas d'opinion

3. Heures permises pour les travaux de construction

Êtes-vous d'avis que les horaires actuels établis pour les travaux de construction sont raisonnables?

(2813 répondants)

- 44 % Oui. Les limites actuelles sont raisonnables.
- 29 % Non, les travaux de construction devraient commencer et se terminer plus tôt chaque jour de la semaine.
- 24 % Non, les travaux de construction devraient commencer plus tard et se terminer plus tôt chaque jour de la semaine.

• 9 % - Pas d'opinion

Quelle importance revêt cette question pour vous?

- 30 % Très importante
- 39 % Assez importante
- 19 % Moyennement importante
- 5 % Peu importante
- 4 % Pas importante
- 4 % Pas d'opinion

4. Déneigement et enlèvement de la neige

La Ville recommande que le déneigement des propriétés privées qui se fait à l'aide d'équipement motorisé soit limité la nuit, sauf en cas de chute de neige supérieure à 5 cm. Êtes-vous d'accord? (2780 répondants)

- 32 % Oui. La Ville devrait limiter le plus possible toute forme de bruit associé au déneigement.
- 59 % Non, le déneigement est trop important pour imposer des limites.
- 3 % Non, le déneigement la nuit devrait être totalement interdit.
- 6 % Pas d'opinion

- 45 % Très importante
- 36 % Assez importante
- 12 % Moyennement importante
- 2 % Peu importante
- 2 % Pas importante
- 3 % Pas d'opinion

5. Ramassage des déchets

La Ville recommande que le service municipal de ramassage des déchets ménagers soit exempté de l'application du *Règlement sur le bruit*. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation? (2687 répondants)

- 58 % Oui
- 23 % Non
- 19 % Pas d'opinion

Quelle importance revêt cette question pour vous?

- 18 % Très importante
- 34 % Assez importante
- 27 % Moyennement importante
- 5 % Peu importante
- 4 % Pas importante
- 11 % Pas d'opinion

La Ville propose des mesures pour l'imposition d'amendes afin de dissuader les entreprises de ramasser les déchets ménagers ou de faire des livraisons en dehors des heures de travail habituelles. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation? (2687 répondants)

- 41 % Oui. L'imposition d'amendes aux entreprises aidera à réduire le bruit produit.
- 39 % Non. Les règlements actuels sont efficaces.
- 20 % Pas d'opinion

- 14 % Très importante
- 34 % Assez importante
- 28 % Moyennement importante

- 6 % Peu importante
- 6 % Pas importante
- 12 % Pas d'opinion

6. Processus d'exemption pour les festivals et événements spéciaux

La Ville recommande que des dispositions du Règlement s'appliquent expressément aux stades et aux festivals. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation?

(2634 répondants)

- 35 % Oui. Les limites proposées sont raisonnables.
- 45 % Non. Les règlements actuels sont efficaces.
- 10 % Non. Le bruit des stades et des festivals est trop dérangeant.
- 10 % Pas d'opinion

Quelle importance revêt cette question pour vous?

- 38 % Très importante
- 34 % Assez importante
- 17 % Moyennement importante
- 3 % Peu importante
- 3 % Pas importante
- 5 % Pas d'opinion

7. Alarmes de voiture

La Ville s'oppose à toutes formes de restrictions concernant les alarmes de voiture. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation? (2733 répondants)

 25 % - Oui. Une alarme de voiture ne devrait pas fonctionner plus de 20 minutes, ce qui est une limite raisonnable.

- 56 % Non, la limite pour une alarme de voiture devrait être de cinq minutes.
- 7 % Non, les alarmes de voiture devraient être interdites.
- 13 % Pas d'opinion

Quelle importance revêt cette question pour vous?

- 19 % Très importante
- 38 % Assez importante
- 25 % Moyennement importante
- 7 % Peu importante
- 6 % Pas importante
- 6 % Pas d'opinion

8. Motocyclettes

La Ville recommande la hausse du montant des amendes données pour le bruit des motocyclettes et d'autres véhicules. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation?

(2677 répondants)

- 71 % Oui
- 21 % Non
- 9 % Pas d'opinion

- 41 % Très importante
- 34 % Assez importante
- 15 % Moyennement importante
- 4 % Peu importante
- 3 % Pas importante
- 4 % Pas d'opinion

9. Carillons éoliens

La Ville s'oppose à la création de dispositions particulières pour les carillons éoliens. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation? (2762 répondants)

- 59 % Oui. Cette approche est raisonnable.
- 11 % Non, il faut imposer une restriction pour les carillons éoliens.
- 6 % Non, les carillons éoliens devraient être interdits.
- 24 % Pas d'opinion

Quelle importance revêt cette question pour vous?

- 16 % Très importante
- 21 % Assez importante
- 26 % Moyennement importante
- 9 % Peu importante
- 18 % Pas importante
- 10 % Pas d'opinion

10. Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires en ce qui concerne le Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa?

Au total, 1106 répondants ont formulé des commentaires concernant les questions présentées ci-dessus. Les commentaires sont regroupés dans les secteurs suivants :

- Événements spéciaux Environ 260 répondants ont formulé des commentaires sur le bruit produit par les festivals et les événements spéciaux, 112 se sont dits en faveur de restrictions supplémentaires sur le bruit produit par les festivals, 114 répondants étaient en faveur de moins de restrictions et 32 ont formulé des commentaires neutres.
- Bruit des véhicules Environ 170 répondants ont formulé un commentaire sur le bruit des motocyclettes, des systèmes d'échappement des voitures et de la circulation; dans 162 commentaires, on demandait une application

plus stricte du Règlement; 6 répondants se sont opposés à toute mesure supplémentaire relative au bruit des motocyclettes, 4 répondants ont même dit que des tuyaux d'échappement bruyants amélioraient la sécurité des motocyclistes en signalant leur présence aux autres automobilistes.

- Application Environ 160 répondants ont commenté l'application générale du Règlement; 117 répondants avaient des commentaires négatifs à formuler au sujet de l'application du Règlement tirés de leur expérience ou pratique personnelles; 22 ont formulé des commentaires neutres et 10 ont partagé une expérience positive. Le bruit de fêtes, tard dans la nuit, et les délais d'intervention ont été souvent mentionnés.
- Musique Environ 160 répondants ont formulé des commentaires supplémentaires sur les dispositions du Règlement concernant la musique et leur application, soit 98 répondants en faveur d'un règlement moins strict, 6 ont formulé un commentaire neutre et 53 répondants étaient en faveur d'une réglementation et d'une application plus strictes.
- Niveaux de bruit général Environ 150 répondants ont formulé des commentaires sur les niveaux de bruit général, 79 affirmant que le Règlement sur le bruit était trop restrictif, 20 ont formulé un commentaire neutre et 53 d'entre eux ont formulé un commentaire en faveur d'un règlement et d'une application plus stricts.
- Autres points Environ 120 répondants ont formulé des commentaires sur des problèmes non reliés à la révision du Règlement sur le bruit. La majorité des réponses (55 réponses) portaient sur les aboiements de chiens, qui sont régis en vertu du Règlement en matière de contrôle et de soin des animaux (2003-77).

Données démographiques

En plus des questions portant sur l'évaluation des options énoncées dans le document de discussion, les répondants devaient répondre à des questions d'ordre démographique. Ces données indiquent que :

- 49 % des répondants étaient des femmes; 49 % étaient des hommes et 2 % ont indiqué une autre identité sexuelle;
- 63 % des répondants provenaient du secteur urbain, 32 % de la banlieue et 4 % du milieu rural;
- 47 % des répondants vivaient dans une maison individuelle, 29 % dans un appartement ou immeuble en copropriété et 21 % dans des maisons jumelées.
- 57 % des répondants ont un diplôme universitaire. 21 % ont un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire; 8 % ont un diplôme d'école secondaire.
- L'âge des répondants était :
 - de 18 à 34 ans 27 %
 - de 35 à 44 ans
 24 %
 - de 45 à 54 ans 18 %
 - de 55 à 64 ans
 15 %
 - 65 ans ou plus
 12 %
 - Refus de répondre 5 %

Conservation des données

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre des sondages seront conservés pour une période de deux ans. Les réponses générales seront conservées indéfiniment pour utilisation dans les révisions futures du *Règlement sur le bruit*.